

LE PRÉSIDENT

Cotisations de l'année 2021 - Émission annuelle

Troyes, le 25 octobre 2021

Madame, Monsieur

Vous êtes actuellement destinataire de votre bordereau d'appel des cotisations de l'année 2021.

Loin d'être l'année du retour à la « normale », l'année 2021 aura été traversée par des événements au caractère exceptionnel : crise sanitaire mondiale, aléas climatiques inédits. Ces événements ont eu des impacts forts au sein du monde agricole et la MSA s'est mobilisée pour vous accompagner au mieux dans ce contexte particulier.

Sur le volet de la crise sanitaire, la MSA a pu s'appuyer sur la force de son guichet unique pour déployer les nombreuses mesures mises en place par les pouvoirs publics : mise en œuvre des dispositifs exceptionnels d'indemnisation et de soutien aux particuliers, déploiement des mesures de soutien aux entreprises, participation au dispositif de contact-tracing et aux opérations de vaccination anti-covid, accompagnement au plus proche de ses adhérents grâce à ses professionnels de terrain...

Sur le volet des aléas climatiques, des aides exceptionnelles ont été octroyées suite à l'épisode de gel de printemps et aux intempéries du début de l'été. Les services de la MSA sont ainsi actuellement très fortement mobilisés sur l'instruction des demandes de prises en charge partielles de cotisations.

Des facilités de paiement ont également été mises en œuvre avec des mesures de report de paiement, ainsi que la possibilité de bénéficier de plans de paiement dans des conditions exceptionnelles (possibilité d'allonger la durée des plans avec remise automatique des majorations de retard).

Au-delà des difficultés rencontrées au cours de cette année 2021, nous pouvons néanmoins nous féliciter de certaines avancées en matière de législation sociale, à commencer par la parution des décrets d'application de la Loi Chassaigne. Cette loi vient porter le minimum des retraites des exploitants à 85% du SMIC net agricole contre 75% jusqu'à présent. Pour les exploitants concernés, cela représente en moyenne une revalorisation de 105 € par mois et celle-ci s'appliquera sur les pensions de novembre 2021, pour un premier paiement le 9 décembre. C'est un nouvel acquis pour les retraites agricoles. Sur le champ de la santé, nous pouvons également nous réjouir de la réduction de la durée du délai de carence des IJ AMEXA et ATEXA de 7 jours à 3 jours, mise en place depuis février 2021 et applicable aux arrêts de travail à temps plein des assurés non-salariés agricoles. Enfin, parmi les mesures législatives 2021, nous pouvons aussi souligner la prolongation de deux ans du dispositif TO-DE, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Alors que nous entrons dans une période de grands débats en vue de l'échéance électorale de la présidentielle 2022, sachez que l'ensemble de vos élus MSA reste mobilisé pour défendre vos intérêts ainsi que le modèle unique de la MSA. Ce modèle est celui du guichet unique de la protection sociale, de la démocratie participative et de l'ancrage dans les territoires ruraux. En MSA, nous restons convaincus de l'importance d'être au plus proche de nos adhérents et de maintenir un lien privilégié avec le monde agricole et rural. A ce titre, nous sommes pleinement investis, avec nos partenaires locaux, sur le projet de déploiement de toutes les Maisons France Services de nos deux départements. Nous sommes d'ores et déjà présents en tant qu'opérateur ou co-porteur sur trois projets et travaillons actuellement à d'autres développements.

L'engagement de vos élus et des équipes de la MSA reste entier et tourné vers l'accompagnement de nos adhérents et la préservation de notre présence sur les territoires.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Eric PETIT